

Réf: Dossier N° 034381

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FARAH & MOON COMPAGNY »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE PRES DE LA PHARMACIE
7EME TRANCHE, Lot 26352, Ilot 22D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/08/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 08/09/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FARAH & MOON COMPAGNY »

Objet : SOINS ET
ESTHETIQUE ONGLERIE.
BEAUTE
COMMERCE
IMPORT-EXPORT

ET pour la Réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles, et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilités de donner en garantie tout ou une partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou devant être créée.

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE PRES DE LA PHARMACIE
7EME TRANCHE, Lot 26352, Ilot 22D

Dirigeant(s) : Mlle GUIGUI ILA FARAHA DIANA-CECILE
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04984 du 17/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24656/GTCA/RC/2021 du 17/09/2021

